



Copropriété et devis de l'AG

Par **katiska**, le **23/10/2015** à **11:06**

Bonjour,

Je viens d'assister à ma AG et j'avoue que je ne comprends pas toutes les règles de la copropriété.

A l'ordre du jour, plusieurs chantiers prévus et pour certains seulement 1 devis était mentionné... Les travaux ont été approuvés après vote mais au final on reste avec le seul devis établi.

Plusieurs personnes ont indiqué que cela n'était pas normal et qu'il fallait au minimum 2 devis. Ce que je pense aussi. Le syndic de copropriété a indiqué qu'il n'avait pas reçu à temps les autres devis.

Dans ce cas pourquoi porter au vote des travaux dont on a pas reçu d'autres devis pour pouvoir comparer ??

Au final, j'ai l'impression que l'on a peu de marge de manoeuvre. Le syndic décide fait voter mais de toutes façons les travaux seront quand même fait.

Pourriez-vous me dire s'il est dans la légalité des choses ? J'ai dit durant l'AG que c'était bizarre car je connaissais des entreprises et que pour mes travaux de mon appartement j'avais réussi à avoir plusieurs devis. Ce à quoi il m'a été répondu qu'il ne fallait pas que j'hésite à transmettre les coordonnées des entreprises au syndic car cela les aiderait [smile7]. Euh je vais pas faire non plus le travail !!

Merci d'avance pour vos réponses.

Katiska

Par **moisse**, le **23/10/2015** à **18:16**

Bonjour,

[citation]Au final, j'ai l'impression que l'on a peu de marge de manoeuvre. Le syndic décide fait voter mais de toutes façons les travaux seront quand même fait.

[/citation]

Vous plaisantez ou quoi ?

Si les travaux ne sont pas votés, le syndic n'aura pas de sous pour payer.

Sauf s'il s'agit d'un homme généreux du genre sponsor, du genre que je n'ai jamais rencontré d'ailleurs dans cette profession, pas de vote, pas d'argent, pas de travaux.

Si vous n'êtes pas d'accord avec le vote, vous avez 2 mois à la réception du PV pour contester la décision, comme tous les absents et ceux qui ont voté contre.